

zin en fort bonne santé; je l'ai retiré avec moi. Ils se sont tenus compagnie : Sarrazin et lui et étaient si fort attachés l'un et l'autre, qu'ils ont eu beaucoup de peine à se quitter. Il est d'un excellent caractère, très doux et très sage, il ne s'est pas écarté un instant de son devoir. Il a très bien fait de passer en France; il a trouvé de la protection dans sa famille. MM. les marquis de Lassay et de Balleroy se sont employés avec zèle pour son avancement et celui de Senneville, son père. Il a été fait petit enseigne, et son père capitaine réformé sans appointements, avec la croix de chevalier de St-Louis. Il a fallu pour y parvenir se donner bien des mouvements. Il vous racontera lui-même les choses comme elles se sont passées, à son arrivée en Canada. M. le marquis de Lassay lui a donné le portrait de M. son père, que je lui ai demandé. Il était cordon bleu. Il lui a accordé aussi le sien de la meilleure grâce du monde. Il s'en retourne en Canada assez content; avec des espérances de la part du ministre de l'avancer promptement. Il faut pour cela qu'il se présente à M. le général pour servir et qu'il lui fasse sa cour. Il m'a bien promis de le faire. Il ne manque pas d'esprit ni de cœur; ce qui me fait tout espérer de lui.

Les héritiers Soumande et lui, ou plutôt son père, ont gagné le procès qui durait depuis si longtemps contre le sieur Fleury. Il a été jugé le 23 avril dernier. Fleury a été débouté de la demande qu'il faisait de 8,949 frs 18.9... de plus il a été condamné aux dépens qui ne laissent pas d'être considérables. C'est une grande affaire de finie pour les héritiers Soumande qui, au lieu de déboursier vingt mille livres, s'ils avaient perdu ce procès, en recevront au contraire. Le mémoire que Delorme Soumande a envoyé a beaucoup servi au gain de ce procès. Avec cela, si je ne m'étais pas trouvé en France, ils auraient couru bien des risques